



Investissez vos liquidités excédentaires

Swiss Life CapVision

Swiss Life CapVision est une formule de capitalisation simple et sans risque pour vos placements à moyen ou long terme, qui vous offre un taux d'intérêt garanti ainsi qu'une participation bénéficiaire variable. Dans le cadre d'un horizon de placement de 4 ans au minimum et de 8 ans au maximum, votre entreprise ou votre ASBL garde une vision claire de ce que sera son capital au terme.

En effet, contrairement à un compte d'épargne classique, **Swiss Life CapVision** vous procure un intérêt garanti pendant toute la durée du placement. Plus le terme est long, plus le taux d'intérêt est en principe intéressant. Ce taux est déterminé par les marchés financiers et fait donc fréquemment l'objet de fluctuations. **Pour connaître les taux garantis en vigueur, consultez notre site internet www.swisslife.be** - rubrique *Entreprise – Solutions et produits pour les entreprises*.

Des participations bénéficiaires élevées

Votre argent étant investi pour une durée déterminée dès le départ, cela permet à Swiss Life d'optimiser ses placements et d'obtenir ainsi un meilleur rendement. Cette stratégie d'investissement se traduit régulièrement par une participation bénéficiaire attractive.

Disponibilité des fonds

Si malgré tout, vous souhaitez disposer de votre argent avant le terme, c'est bien entendu possible. Tout d'abord, vos deux premiers retraits sont gratuits, à concurrence de 10% au maximum de l'épargne constituée pour chaque retrait.

Si vous souhaitez effectuer des retraits supérieurs ou plus nombreux, des frais de retrait tels que décrits dans le tableau ci-dessous seront d'application.

Une solution sur mesure

Pour un investissement de plus de dix millions d'euros, Swiss Life peut vous proposer une gestion personnalisée et développer un fonds de placement sur mesure.

Les avantages de Swiss Life CapVision

- Formule de capitalisation spécialement développée pour les entreprises, les ASBL et les organismes publics.
- Le taux d'intérêt est garanti et est fonction de la durée de l'investissement.
- Possibilité de participations bénéficiaires élevées.
- Aucune taxe annuelle sur les opérations d'assurance.
- Prémcompte mobilier libératoire pour les ASBL.

Informations techniques

Forme juridique :	Contrat de capitalisation avec un souscripteur. Il n'y a pas de personne assurée.
Investissement :	Versement unique de 100 000 € au minimum.
Durée :	4, 5, 6, 7 ou 8 ans
Taux d'intérêt :	Déterminé en fonction du terme et de la situation des marchés financiers. Les taux sont disponibles sur notre site www.swisslife.be
Participation bénéficiaire :	Annuelle et variable, elle vient s'ajouter au taux d'intérêt garanti.
Frais d'entrée :	Variables en fonction du montant investi.
Frais de gestion :	40 € par an, déduits de l'épargne constituée.
Frais de retrait :	Pour les deux premiers retraits, de 10% de l'épargne constituée au maximum : aucun frais de retrait. Pour les autres : 3% la première année, 2% la deuxième, 1% la troisième; aucun à partir de la quatrième année. Ces frais peuvent être adaptés en fonction de l'évolution des taux d'intérêt (selon les modalités définies dans les conditions générales).
Fiscalité :	Ni taxe de bourse, ni taxe de livraison physique, ni taxe annuelle sur les opérations d'assurance ne sont à prélever. Un précompte mobilier de 15% est retenu par Swiss Life sur les intérêts.